FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°629

Du 14 juin 2023



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél.: 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 8

Email: district@savoie.fff.fr Site: http://savoie.fff.fr



Assemblée Générale du 1er Juillet 2023 - 15h30 MERCURY - Salle d'Animation Rurale Ordre du jour

14h30

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- ➤ Règlement des cotisations District: 140€ et
- Règlement secrétariat : 195€

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de F.C. BELLE ETOILE MERCURY
- Allocution de Monsieur le Maire de MERCURY.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à AITON le 02 juillet 2022
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2022/2023
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2023/2024
- Examen des vœux à déposer par ECRIT sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par ECRIT sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023
- > Prise de paroles du Président de LAURAFOOT ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du Repas (Bulletin de réservation en annexe)

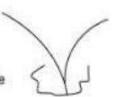
Présence Obligatoire des clubs

Amende de 140€ en cas d'absence

SOMMAIRE

•	Comité Direction	p. 2	Commission Technique p. 1	12-13
•	Secrétariat	p. 3	Commission des Règlements p 1	3-14
•	Trésorerie	p 4	Commission des arbitres p 1	l4 à 17
•	Commission des Médailles	p 4-5	Commission Statut de l'Arbitrage p.1	8 à 21
•	Commission Sportive Séniors/U20	p. 6-7	• Commission Discipline p. 2	21-22
•	Commission des Jeunes	p. 7	• Annexes p. 2	!3
•	Commission Futsal	p. 8	Amendes, Sommes dues, Bulletin de réservation repa	s
•	Commission des Coupes	p. 8 à 10	Assemblée Générale, Manifestation Tournoi FUTNET,	
•	Commission Féminine	p.11	Info club	





Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

Partenaire du District de Football de Savoie





PV N°629 DU 14 juin 2023



Lundi 12 juin 2023

Condoléances

Le président du District, les membres du Comité de direction et des Commissions, le personnel présentent à la famille de Jean-Paul THENIS, Vice-Président du District, leurs sincères condoléances suite à son décès et les assurent de tout leur soutien en ces moments difficiles.

Décisions Comité de Direction

La traditionnelle Assemblée Générale de début de saison aura lieu le vendredi 1er septembre 2023, à LAISSAUD.

Catégorie U20 - Saison 23-24

A la suite de la parution sur le PV du 29 mai, des clubs nous ont contactés. Nous leur demandons de bien vouloir nous confirmer leur engagement par mail <u>au plus tard le 28 juin</u>. Ceci afin de prévoir l'organisation d'un championnat en Savoie : JS CHAMBERY, GAPS, GROUPEMENT LA SAVOYARDE, AS BOZEL, FC MERCURY, CHAMBERY SPORT 73, US LA MOTTE 2 et FC ST BALDOPH.

Un club qui aurait potentiellement l'effectif pour faire 2 équipes pourra les engager car il y aura un seul niveau.

INFORMATION

A compter de ce jour, <u>tous les mails envoyés par les clubs</u> devront avoir une signature nominative. Sans cela, ils ne seront pas pris en compte.

Toutes demandes de modifications de matchs devront être accompagnées du <u>numéro de match, la catégorie et/ou</u> la poule concernée.





PV N°629 DU 14 juin 2023



Réunion du Lundi 12 juin 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 05 Juin 2023 au 12 juin 2023

Courrier Divers

FC HAUTE TARENTAISE - ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - Theo Moudery – Christian GRANGE – ENT S DRUMETTAZ MOUXY – ENT S TARENTAISE(2)

Commission des Règlements

CA ST JEAN DE MAURIENNE

Commission d'Appel en matière Disciplinaire

US LA RAVOIRE

Commission Sportive

U.S. ST REMY DE MAURIENNE - A.S. LA BRIDOIRE - F. C. CHAMBOTTE (2) - J.S. CHAMBERIENNE – FC DES BAUGES(2) - FC HAUTE TARENTAISE

Commission Des Arbitres

Michel CHEVALLIER - JAMAL CHAMMY(2) - Mohamed BELLIR - Mohamed Kamal AMLIL

Commission de Discipline

Courrier:

U.S. LA RAVOIRE – GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYSSAVOYARD – ODOUARD Lucas

Rapport

Martine Lechalard (2) –ENTENTE FOOTBALL DE CHAUTAGNE – CHAMBERY SPORT 73

Commission Statut de l'Arbitrage

Salim ABADDAR - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - FC LAISSAUD

Commission LABEL

Service SDJES

Commission des Coupes

A.S. LA BRIDOIRE

Commission des Terrains:

Mairie Pont de Beauvoisin Savoie (2) - AS UGINE





PV N°629 DU 14 juin 2023



Lundi 12 juin 2023

Virement

CŒUR DE SAVOIE : 434,06 €

Vous trouverez, en annexe de ce Foot Savoie, le tableau récapitulatif des sommes dues au District en date du 30 mai 2023

Ce tableau a été adressé aux clubs par mail, accompagné du R.I.B du District

COMMISSION DES MEDAILLES

Président: Maurice BILLAUD 07 50 46 30 08

MÉDAILLES de DISTRICT Saison 2022/2023

Médailles OR

GEREMIA Jean Pierre

APREMONT

LAURENT Georges

US ST REMY DE MAURIENNE

REY Franck

AS CUINES LA CHAMBRE

SPADA Jean Claude

ES TARENTAISE





PV N°629 DU 14 juin 2023

Médailles ARGENT

BELLI Sylviane MONTMELIAN

CARIN Céline MERCURY

LAMBERT Cyril FC SUD LAC

LEGROUX Mickael MERCURY

MARIN Nicolas MERCURY

MAILLAND ROSSET Louis DRUMETTAZ

VILLEGAS Benoit FC CHAUTAGNE

YSARD Jérôme ASS.FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

MÉDAILLES de LIGUE Saison 2022/2023

sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes

Médaille Vermeil

HANS Alain District

Médailles ARGENT

ANGLADE Peggy FC CHAUTAGNE

BOULOUT Nicolas ASS. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

GACHET Jacky District

RICHARD Denis AIGUEBELL

MÉDAILLE FEDERALE Saison 2022/2023

Médaille OR

CRESTEE Denis District









COMMISSION SPORTIVE

Président: Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Adjoint : Sauveur MICALLEF

Réunion du 12 juin 2023

Présents: MRS. HANS, MICALLEF, VALENTINO, GACHET

COURRIERS RECUS

US SAINT REMY: Mail transmis au comité directeur.

CHAMPIONNATS

Les montées et les descentes ne seront communiquées que vers le 26 juin 2023. Des dossiers sont actuellement en instance de décisions.

HOMOLOGATIONS

DIMINUTION DE POINTS POUR CARTONS ROUGE			NOMBRE	POINTS en MOINS
CHY PORT CRX RG 1	D1	1	7	MOINS 3 POINTS
SP COGNIN 1	D1	2	6	MOINS 2 POINTS
FC MERCURY 1	D1	3	6	MOINS 2 POINTS
UO ALBERTVILLE 1	D1	4	5	MOINS 1 POINT
US GRIGNON 1	D2	5	8	MOINS 4 POINTS
US MODANE 1	D2	6	5	MOINS 1 POINT
JS CHAMBERY 2	D2	7	5	MOINS 1 POINT
US CHARTREUSE 2	D 3 A	8	6	MOINS 2 POINTS
ES LE BOURGET du LAC	D 3 A	9	6	MOINS 2 POINTS
CHAMBERY SPORT 73 1	D 3 A	10	7	MOINS 3 POINTS





PV N°629 DU 14 juin 2023

DIMINUTION DE POINTS POUR	NOMBRE	POINTS EN MOINS		
CHY PORT CRX RG 2	D 3 A	11	5	MOINS 1 POINT
FC LA ROCHETTE 1	D 3 B	12	7	MOINS 3 POINTS
FC HAUTE TARENTAISE 2	D 4 B	13	5	MOINS 1 POINT
US SAINT REMY 1	D 4 B	14	5	MOINS 1 POINT

COMMISSION DES JEUNES

Président: Christophe VALENTINO

Réunion du 12 juin 2023

Présents: Mrs. HUNSTEDT, SOARES, DIETZ, VALENTINO, Mme LECHALARD

Excusé: M. FONTAINE

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

A -F.C. BAUGES.

La commission a Lu et Noté. Votre courrier qui sera transmis à la commission compétente qui vous donnera la démarche à suivre.

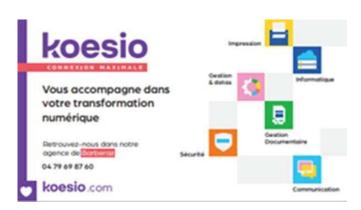
B – CLASSEMENT HOMOLOGUE ET SUR LE SITE DU DISTRICT

D.1. DEUX Équipes MONTE EN LIGUE :

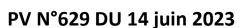
- U.16. G.J. LA SAVOYARDE 1
- U.15.HAUTE TARENTAISE F.C. 1

La commission demande l'accord des deux clubs pour transmettre à la Ligue avant le <u>Lundi 19 JUIN 2023</u>. Merci pour votre compréhension.

La commission remercie tous les clubs qui ont participé dans ces quatre poules. un championnat homogène, nous espérons le même championnat pour la saison prochaine.











Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

12 Juin 2023

Amendes pour forfaits

- Match N° 25259624 du 18/12/2022 : US CHARTREUSE GUIERS est amendé de 52 euros pour 1er forfait
- Match N° 25259647 du 07/04/2023 : US CHARTREUSE GUIERS est amendé de 69 euros pour 2ème forfait
- Match N° 25259655 du 05/05/2023 : AS THONON est amendé de 52 euros pour 1er forfait
- Match N° 25259616 du 25/11/2022 : FUTSAL BOURGET UNITED est amendé de 52 euros pour 1er forfait
- Match N° 25259650 du 21/04/2023 : FUTSAL BOURGET UNITED est amendé de 69 euros pour 2ème forfait
- Match N° 25259631 du 25/02/2023 : FUTSAL LAC ANNECY est amendé de 52 euros pour 1er forfait

COMMISSION DES COUPES

Président: Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du 12 juin 2023

Présents: Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD

Excusée : Ghislaine RAYNAL

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2023-2024

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2023/2024 de la Coupe de France (seniors libres).

 Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
 Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS <u>avant le 15 juin 2023</u> et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.





PV N°629 DU 14 juin 2023

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2022/2023, vous devez vous inscrire via le menu :
 « Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2023/2024 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2023 (dernier délai).

Droits d'engagement: 52 Euros

RESULTATS FINALES

Félicitations aux clubs vainqueurs des Coupes et Festival

COUPE CORTADE

US PONTOISE

COUPE RAFFIN

MONTMELIAN

COUPE TROPHEE 73

MONTMELIAN

COUPE U15 A8

LA ROCHETTE

COUPE U17 TRONCY

CHAMBERY SAVOIE FOOT

COUPE U15 PILLET

US CHARTREUSE GUIERS

COUPE U13 PIGNIER
FC NIVOLET

COUPE U13 SERALINI

JS CHAMBERY

FESTIVAL U11 CREDIT AGRICOLE

CSF CHAMBERY





PV N°629 DU 14 juin 2023

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2022-2023

Après la mise en place du carton

Automne c'est maintenant au tour de la phase printemps pour les catégories

U 15 - U 17 ainsi que pour toutes les catégories séniors

Chaque club de ces catégories devra remplir son document (voir lien ci-dessous) en MAJUSCULE en inscrivant :

« La Catégorie ; La Poule ; le Nom des clubs qui vous ont reçu et de faire les totaux de points »

et le renvoyer au plus tôt au secrétariat du district ou à l'apporter lors de l'Assemblée Générale du 1 Juillet 2023

Email: district@savoie.fff.fr

Attention: il faut noter uniquement les clubs qui vous ont reçu.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/Carton-bleu-vierge-Printemps-2023-1.pdf

Tous les clubs qui ne renverraient pas ce document correctement rempli et à la date prévue seront automatiquement retirés de ce challenge.

Attention : Ne participeront pas à ce challenge les équipes ayant fait un forfait

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter : Mr SPADA Jérôme au 06.76.04.25.57



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr





PV N°629 DU 14 juin 2023



Président: Jacky GACHET 06 12 22 99 82

12 juin 2023

Saison 2023/2024 - Championnat Féminin à 11

Nous informons les clubs Savoyards que le championnat de Savoie Seniors Féminin à 11 ne verra encore pas le jour la saison prochaine après un rapide sondage. Pour ceux qui le désirent, merci de voir les District 38 ou 74.

Amende

Seniors Féminines à 8

Match N° 24964288 du 11/12/2022 : US CHARTREUSE GUIERS est amendé de 35 euros









COMMISSION TECHNIQUE

14 juin 2023

Contacts:

Julien TRANCHANT - CTF: 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr Damien BILLIET - ETD 73: 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

En raison de difficultés sur la plateforme d'inscription en ligne, nous vous demandons de bien vouloir vérifier si

votre inscription réalisée sur cette dernière a bien été prise en compte et figure sur les listes suivantes.

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2022-2023.

ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates desformations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension





PV N°629 DU 14 juin 2023

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL: Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA

PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé <u>lors de l'inscription</u> sur la boite mail du District.

Certifications 2022 - 2023

- Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 15 juin 2023 en soirée **Lieu** : CHAMBÉRY - District de Savoie

Coût: 70 €

Inscriptions reçues: 2

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Souleymane GUEGE (AS MANIVAL)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 26 mai 2023

COMMISSION des RÈGLEMENTS

Président: M. René SAILÉ Port. 07 84 71 06 82 Membres: M. Patrick JANET, Port. 06 64 26 44 76 M. Jean-Marc GUICHARD

Réunion du 8 juin 2023

Présents: MM. René SAILÉ, Patrick JANET

Excusé: M. Jean Marc Guichard

RÉCLAMATION D'APRES MATCH

Dossier N° 37:

Match 25706750 AIX FC 2 - CHAMBERY SPORT 73 - D3 PRINT B du 03/06/2023.







DECISION

Dossier N° 37:

Match 25706750 AIX FC 2 - CHAMBERY SPORT 73 - D3 PRINT B du 03/06/2023.

Réclamation d'après match du club de CHAMBERY SPORT 73 concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'AIX FC 2 quant au nombre d'équipiers supérieurs participant à la rencontre.

Réclamation rejetée non conforme à l'article 7-2-1 des règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Confirme le résultat du match :

CHAMBERY SPORT 73:0 but:0 pt

AIX 2:13 buts:3 pts

- Transmet à la Commission compétente pour homologation



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52 Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75







PV N°629 DU 14 juin 2023

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 12 juin 2023

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON

Excusés: Mr Luc ALIX, Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH

COURRIERS RECUS

Dossier de renouvellement 2023/2024 :

- -M. Gérard SOTO (LA RAVOIRE),
- -M. Mohamed ACHALHI (J S C)
- -M. Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX)
- -Mail de M. Salim ABADDAR (Demande de changement de club)

Réponse : Mail transmis à la Commission du Statut d'Arbitrage

- -Mail de M. Jamal CHAMMY (indépendant), (changement de coordonnées adresse mail)
- -Mail du club de DRUMETTAZ MOUXY : dossier statut d'arbitrage Ligue

Réponse : : Mail transmis à la Commission du Statut d'Arbitrage

-Courrier transmis par M. Maurice BILLAUD (Président de la Commission d'Appel)

ACCOMPAGNEMENT - OBSERVATION

- -M. Michel CHEVALLIER accompagnement de Melle Fatima EDDOUM (UGINE) du 04 juin 2023
- -M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Nathan DE NARDI (J S C) du 07 mai 2023
- -M. Alphonse LOMBARD contrôle de M. Ibrahim OUMOURI (CSF) du 08 mai 2023

REUNION SUIVI - ARBITRE



Le vendredi 23 juin 2023 à 19h00 à l'Auditorium -Maison des Sports District de Football de SAVOIE

M. Didier ANSELME Président de District de Football de SAVOIE M. Daniel DESMARIEUX, Président de la Commission des Arbitres, Les formateurs et les membres de la Commission des Arbitres du District de Football de Savoie,

Vous convoquent à la réunion, Formation Module n°8 SUIVI

Les stagiaires :

- -Melles Rabab CHAKIR (TARENTAISE), Fatima EDDOUM (UGINE)
- -Mrs Dylann Tiji BAKA (UGINE), Paul MOREL (HAUTE TARENTAISE), Léon LECHIFFRE-LETENEUX (ST BALDOPH), Maxime DA COSTA (LE BOURGET LAC), Youssef FOUAZI, Hamza BENKEMOUCHE, Nathan DE NARDI, Emeric HALDJIAN,

Nils ROUX GARCIA, Youssef RHIFARI (J S C), El Hadyi AW, Adel ZERAIBI (C S F), Marc DENCHE (AIGUEBELLE), Remi





PV N°629 DU 14 juin 2023

BENOIT (LA BATHIE), Tiva BABOU (NIVOLET), Mathis COUX, Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX), Abdulkadir DENIZ (BARBERAZ), Younes EL BOUZIANI (AIX LES BAINS), Habib NEFFATI, Cyril TISSOT (LAISSAUD), Hugo POINTET (MERCURY), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE)

Nous ferons ensemble un bilan de vos expériences sur la fonction arbitrale et les difficultés rencontrées lors de cette première saison

Personnes qui sont cordialement invitées à ce module :

- -Le Candidat reçu (présence obligatoire)
- -Les parents du candidat, s'il est mineur
- -Le référent du club de l'arbitre stagiaire
- -Un dirigeant du club de l'arbitre stagiaire

DOSSIER ARBITRE -SAISON 2023-2024



Vous avez reçu, votre dossier de renouvellement de licence « Arbitre »

Pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations concernant le début de saison, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible

(délai de rigueur fixé 15 août 2023).

Enfin, nous vous rappelons que la demande de licence arbitre doit être faite par le club d'appartenance sur le logiciel « foot clubs ».

Concernant les arbitres indépendants, la demande de licence doit être effectuée directement auprès de la Ligue. Pour information, la demande de licence peut être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) avant le 31 août 2023, délai de rigueur.

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison.

A défaut, en plus vous ne serez pas désigné.





PV N°629 DU 14 juin 2023

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES DE DISTRICT – SAISON 2023 / 2024



Les arbitres de toutes catégories sont convoqués le samedi 09 septembre 2023, de 8h00 à 13h00

Définition de la matinée :

- -08h00 (rendez-vous au stade, pour les tests physiques TAISA)
- -10h30 Assemblée Générale des Arbitres
- -13h00 Fin de réunion

Mesdames et Messieurs les Arbitres, merci de bien noter cette date Rappel : Rassemblement OBLIGATOIRE

DATES A RETENIR

- -Jeudi 15 juin 2023, 19h15 : Réunion Plènière de CDA
- -Lundi 19 juin 2023, Formation Initiale d'Arbitrage collège JEANNE D'ARC de PONT DE BEAUVOISIN
- -Lundi 19 juin 2023,17h30 : Réunion de CDA CD
- -Mardi 20 juin 2023 : Formation Initiale d'Arbitrage collège JEANNE D'ARC de PONT DE BEAUVOISIN
- -Jeudi 22 juin 2023,18h30 : Réunion Statut d'Arbitrage
- -Vendredi 23 juin 2023,19h00 : Réunion Regroupement des Arbitres stagiaires (Saison 2022-2023)
- -Lundi 26 juin 2023, 18h00 : Réunion de CDA (classement arbitre)













COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52 Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

La commission Statut d'Arbitrage : M. Daniel DESMARIEUX, Président,

Membres: Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS,

M. Hervé TRONCY, Luc ALIX, Alphonse LOMBARD,

Procès-verbal du 12 juin 2023
-----Prochaine réunion du Statut d'Arbitrage de fin de saison : le jeudi 22 juin 2023 à 19h00

A I 'attention des clubs

Pour être représentatif au regard du statut de l'arbitrage de la Laura Foot,

Rappel de règlement: Un arbitre doit au moins honorer une désignation dans les 3 dernières journées de championnat = si le cas échéant, l'arbitre ne respecte pas cette directive, il ne comptera pas au statut d'arbitrage de son club d'appartenance.

Nombres d'arbitres - Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- -Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- -Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- -Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- -Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres maieurs
- -Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 3:3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- -Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- -Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine formée et reçue au cours des 3 saisons précédentes.





PV N°629 DU 14 juin 2023

- -Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- -Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- -Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- -Championnat de District : 1 arbitre
- -Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- -Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

STATUT FEDERAL

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +
Arbitre « FEMININE » + 13 ans
Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans
Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

STATUT LaurafOOT

Arbitre « SENIORS » 21 et +
Arbitre « FEMININES » 13ans et +
Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans
Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL »21 ANS et +

.....

Nombre d'arbitres

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

- *Championnat Départemental 1 : 2 arbitres SENIORS (+21 ans)
- *Championnat Départemental 2 : 1 arbitre SENIORS (+21 ans)
- *Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
- *Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation

RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction par arbitre manquant : Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1:400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €
- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, **autres Divisions de District**, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **50 € par arbitre manquant** pour la première saison d'infraction.
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.
- e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022.

En juin 2023 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement







NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre **ayant obtenu sa licence avant le 28 février**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)
- 2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

.

Saison 2023/2024

Demande de changement de statut précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage

Début de l'arbitrage-Licencié dans un club

<u>DROIT DE MUTATION</u>: 500€ 300€ pour le club formateur 100€ pour le district d'appartenance 100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

<u>DROIT DE MUTATION</u>: 300€ 200€ pour le club formateur 100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage

Démission:

COUVERTURE DU CLUB QUITTE:

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCIE:

• 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.





PV N°629 DU 14 juin 2023

Dates de saisie des licences

- *Demande de renouvellement de licences : du 1er juin au 31 août
- *Demande de changement de club : du 1er juin au 28 février
- *Demande de changement de statut : du 1er juin au 31 août
- *Nouvelle demande de licence : jusqu'au 28 février et selon les dates d'examen.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président: Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 12 juin 2023

Présents: Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET.

Présents non élus: Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON.

CONDOLÉANCES

Suite au décès Jean Paul THENIS (ancien président de commission de discipline), les membres de la Commission de discipline, présentent à sa famille leurs sincères condoléances.

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le <u>lundi entre 18h à 19h</u>. Les dossiers sont consultables <u>uniquement</u> en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.





PV N°629 DU 14 juin 2023

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.

Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

INFORMATIONS

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 12 juin 2023 - Extraction des sanctions suspensions fermes							
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet	
12/06/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	21/05/2023	7 Matchs Fermes dont Auto	22/05/2023	
12/06/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	03/06/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	19/06/2023	
12/06/2023	MINIMES U15 D3 PRINT	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	27/05/2023	Auto suff pas rapport arbitre + match avec sursis	28/05/2023	
12/06/2023	MINIMES U15 D3 PRINT	Joueur	F.C. DES BAUGES	03/06/2023	Auto suff pas rapport arbitre	04/06/2023	
12/06/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	20/05/2023	15 Matchs Fermes dont Auto	12/06/2023	
12/06/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	03/06/2023	4 MF dont Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	04/06/2023	
12/06/2023	MINIMES U15 D3 PRINT	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	03/06/2023	Auto suff pas rapport arbitre	04/06/2023	
12/06/2023	CADETS U17 D1 PRINT	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	03/06/2023	5 MF dont Auto + sursis	04/06/2023	
12/06/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	U.S. DOMESSIN	03/06/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	19/06/2023	
12/06/2023	COUPE CHRISTIAN CORTADE	Joueur	U.S. PONTOISE	03/06/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	19/06/2023	





PV N°629 DU 14 juin 2023



- Amendes
- Sommes dues
- Bulletin de réservation repas Assemblée Générale
- Manifestation « Tournoi FUTNET » à BARBERAZ
- Information club: Futsal La Rochette

